

DELIBERATION N° 2023/60

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Attribution des subventions aux associations 2023

Convocation du : 30 juin 2023

Rapporteur : Madame Karine DE MACEDO

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 5 juillet 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération est publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 11 juillet 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 11 juillet 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, ~~GAILLARD David~~, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, ~~GENSSLER Bernard~~, COTTIN Antoine, HAAS Nicole, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien, BEAUX Karine et GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (1) : FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline

Membre absent non représenté (2) : TECK Delphine, DARME Jean-Luc

Nombre de votants : (15)

Mrs GAILLARD et GENSSLER étant membres actifs dans deux associations, ne participent pas au débat et au vote de cette délibération (attribution des subventions aux associations pour 2023)

Secrétaire de séance : HAAS Nicole

Considérant la délibération 2021/51 en date du 23 juin 2021, relative à l'application d'une charte destinée à l'attribution des subventions aux associations,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la répartition des subventions allouées aux associations pour l'année 2023 comme suit :

	2023
ACCA de Levignac (Chasse)	441 €
APEEL	800 €
AS Vallée de la save (rugby)	200 €
ARTIS	1 912 €
Comité des fêtes	7 500 €
Lévignac Skate Compagny	331 €
Foyer rural	2 206 €
FNACA (ancien combattants)	200 €
Football Club ouest	1 653 €
Gymnastique Volontaire	882 €
Les Cheveux d'argent (club du 3eme âge)	267 €
Moto Club les Escargots	441 €
Pétanque Léviginaise	661 €
Radio de la save	200 €
Tennis club	1 433 €
Terre de Save	441 €
Association pompiers Aussonne	200 €
Chat d'oc	200 €
Prévention routiere - comité 31	200 €
Resto du Cœur	133 €
TOTAL	20 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPOUVER** la répartition des subventions aux associations pour l'année 2023
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.
- **DISENT**, que les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 5 juillet 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

